



Décision n° 90/2025
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de stage avec :

- le Lycée de la Mer et du Littoral de Bourcefranc et monsieur BARREAU Anton du 24 février au 7 mars 2025 à la Maison de la Forêt,
- le Collège Maurice Chastang de Saint Genis de Saintonge et :
 - o monsieur CATHELINEAU Quentin du 24 au 28 juin 2025 à la Médiathèque de Haute-Saintonge,
 - o madame CRÉPIN Margaux du 24 au 28 juin 2025 à la Médiathèque de Haute-Saintonge,

Fait à Jonzac,
Le **24 FEV. 2025**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON